

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 02-599 / 101652  
R. Bourgeois (Suisse) SA, 2950 Courgenay  
atelier des presses  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 A  
03.06.2001–05.06.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-600 / 100435  
Presses Centrales Lausanne SA, 1002 Lausanne  
rotative pour le tirage du quotidien Agefi  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
8 A  
01.09.2002–03.09.2005 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit (travail en 2 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-602 / 100789  
AISA Automation industrielle SA, 1896 Vouvry  
ateliers des machines CNC et de montage  
besoin urgent  
24 A  
02.09.2002–03.09.2005 (Modification)

### Permis de travail de nuit (travail en 3 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-606 / 101739  
Miserez SA, 2350 Saignelégier  
usinage CNC (tournage et fraisage)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 A  
11.11.2002–12.11.2005 (Renouvellement/modification)

- 02-619 / 108620  
Fromco SA Moudon, 1510 Moudon  
affinage (ligne centrale et ligne de soin) des fromages  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
9 A  
09.09.2002–13.09.2003 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 02-404 / 100535  
Pasta Gala SA, 1110 Morges  
conditionnement des pâtes  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 A  
22.07.2002–13.03.2004 (Modification)
- 02-405 / 108547  
TSA Telecom SA, 1000 Lausanne  
travaux d'adaptation des émetteurs «Orange» (technologie UMTS) sur les cantons de VD, GE, VS, NE, FR  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
6 A  
22.07.2002–26.07.2003 (Nouveau permis)

### Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 02-389 / 101259  
Baxter Biosciences AG, Horw, 2000 Neuchâtel  
secteur «environmental» et secteur aliquoteurs  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
9 A  
07.07.2002–31.07.2004 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

17 septembre 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail